

ARRETE PORTANT
COMPOSITION DU JURY

LE DOYEN DE LA FACULTE DE SANTÉ SORBONNE UNIVERSITE

- Vu** le code de l'éducation et notamment ses articles L.632-1 et suivants et R.632-1 et suivants ;
- Vu** le code de la santé publique ;
- Vu** le décret n°2021-1156 du 07 septembre 2021 relatif à l'accès au troisième cycle des études de médecine ;
- Vu** l'arrêté du 21 décembre 2021 relatif à l'organisation des épreuves nationales donnant accès au troisième cycle des études de médecine ;
- Vu** l'arrêté du 08 janvier 2024 de la Présidente de Sorbonne Université portant délégation de signature à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de santé Sorbonne Université.

ARRÊTE

Article 1 : Il est créé un jury chargé des délibérations des examens de fin de semestres (première et seconde session) de la 6^{ème} année du diplôme de formation approfondie en sciences médicales (DFASM3) au titre de l'année universitaire 2024-2025.

Article 2 : Le jury est présidé par **M. Antoine MONSEL**, PU-PH.

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

M. Martin DRES, PU-PH ;

M. Emmanuel FLAMAND-ROZE, PU-PH.

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de santé Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris, le 25 septembre 2024

Pour la Présidente et par délégation



Doyen de la faculté de Santé

Sorbonne Université

Pr Bruno RIOU